

COMMUNE DE RENNEMOULIN
-
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence Arnaud HOURDIN, Maire.

Etaient présents : Madame Fleur SERVANT, Messieurs Arnaud HOURDIN, Patrick LAINE, Sylvain AGUIRRE, François-Xavier SCHÜTZ, Laurent CLAVEL, Benjamin DEVELAY, Bernard FEYS, Bertrand DELHOTEL.

Conseiller absent excusé : Madame Florence GADALA (pouvoir à Bernard FEYS),

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Sylvain AGUIRRE

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juin 2023

Le compte-rendu de la séance du 9 juin 2023 est approuvé et signé par les membres présents.

Délibérations :

DCM n°12-2023

PRESENTATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le service de gestion comptable (SGC) de Versailles pour un montant de 13,05€,
Considérant qu'il s'agit d'une recette qui n'a pu être recouvrée en raison de son montant inférieur au seuil des poursuites,
Considérant qu'il convient de l'admettre en non-valeur pour régulariser la situation budgétaire de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
Accepte la somme de 13.05€ en admission non-valeur,
Précise que le crédit nécessaire à cette annulation sera inscrit au chapitre 65 du budget primitif 2023 de la commune.
Charge Monsieur le maire de la bonne exécution de la délibération.

DCM n° 13-2023

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n°10-2023 en date du 6 avril 2023 approuvant le budget primitif de la commune,
Vu la délibération du conseil municipal n°12-2023 de ce jour approuvant la présentation des admissions en non-valeur par le service de gestion comptable (SGC) de Versailles pour un montant de 13,05€

Par conséquent, il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires ouverts pour l'année 2023 en abondant le chapitre 65 et diminuant le chapitre 011, comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Fonctionnement					
Chapitre	Comptes	Montant	Chapitre	Comptes	Montant
65	6541	+ 13.05			
011	6064	- 13.05			
TOTAL		0	TOTAL		0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**.

Adopte la décision modificative n° 1 du budget primitif telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Décisions du maire :

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du 24 novembre 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes qu'il a été amené à prendre :

- En date du 04 juillet 2023, signature de la subrogation de salaire pour la secrétaire de mairie lui permettant de percevoir le salaire dans les délais habituels, et la commune sera donc remboursée par la suite par la sécurité sociale et par l'assurance statutaire prise par la commune en date du 24 janvier 2023.
- En date du 26 août 2023, signature du marché de service pour l'entretien des espaces verts communaux à l'entreprise L'ABEL GREEN, sise 132 grande rue 78580 JUMEAUVILLE, pour un montant annuel de 13 660.40 € HT, soit 16 892.48 € TTC

Concernant le marché des espaces verts, Monsieur le maire réexplique tout le déroulé de l'appel d'offre : Après la réception des dossiers, nous avons constaté que ceux-ci étaient incomplets et par conséquent l'ouverture des offres a été reportée. Dans le marché, nous avons intégré les marchés subséquents pour les prestations d'élagage permettant à la commune la consultation de plusieurs prestataires en cas de besoin, donc pas seulement l'attributaire du marché principal. Or une mauvaise lecture de l'offre a été faite. Chaque entreprise a été sollicitée afin de savoir si le montant proposé était le bon, et il s'avère que pour deux des trois entreprises celui-ci n'était pas correct. La commission sur les appels d'offres a de nouveau statué en juin 2023. Elle a choisi la société Abel Green qui répond aux besoins de la commune et est économiquement avantageuse.

Monsieur le Maire informe que le marché a commencé au 1^{er} septembre 2023 pour une durée de quatre ans.

Questions diverses :

Éclairage Public

Il est rappelé que les réverbères sont anciens, détériorés voire en fin de vie.

L'objectif de l'étude est à la fois de trouver les meilleurs dispositifs d'éclairage intelligent (exemple, éclairage de nuit à faible consommation d'énergie, par détection de mouvement de piéton ou/et de voiture) et à la fois de choisir si possible les réverbères les plus esthétiques pour un village classé de la plaine de Versailles.

Le maire explique que la commune a sollicité l'aide de l'agence départementale INGENIER'Y, qui accompagne les communes rurales dans la mise en œuvre de leurs projets.

Monsieur Schütz interroge sur comment se fera le choix final. Monsieur explique qu'il s'agit d'un équipement de mobilier urbain très meublant et qu'il peut enjoliver réellement l'esthétique du village. Il note que les réverbères de la rue principale de Saint-Nom-la Bretèche seraient idéales.

Monsieur Schütz interroge sur la pérennité des subventions déjà obtenues. La secrétaire de mairie note que celles déjà obtenues étaient valables jusqu'en juin 2023, mais l'agence Ingenier'y a rappelé qu'elles pourraient être reconduites.

Monsieur Clavel demande si cet investissement est au budget municipal de cette année. Monsieur le Maire répond par la négative.

Chantier SVM Promotion :

Monsieur le Maire explique au conseil que deux courriers en recommandé avec accusé de réception ont été adressés à la société SVM courant du mois de septembre. Le premier concernait la poubelle cassée du parking du village, ainsi que l'enlèvement de la benne autorisée par le maire, mais devenue une décharge pour tous. Le second courrier demandait à SVM de lui fournir un permis rectificatif. En effet, tout chantier dans sa phase d'achèvement doit donner lieu par le promoteur à une demande de permis modificatif permettant d'acter les modifications au permis initial dès lors que ces modifications sont réellement justifiées et acceptées par la commune dans l'esprit du projet envisagé.

Madame Servant s'interroge sur ce qu'il se passera quand le chantier sera fini et si le permis modificatif n'est pas déposé. Monsieur Hourdin précise que ceci interdirait la déclaration d'achèvement du chantier. Il est sans doute souhaitable de prévenir la déléguée des sites du fait que la société SVM n'obtempère pas, au risque la déléguée des sites sanctionne financièrement le promoteur.

Monsieur Clavel demande si les maisons sont toutes vendues. Monsieur le maire répond qu'il n'a aucune visibilité sur les ventes et précise que sur le site internet « seloger.com », il n'en resterait qu'une seule à vendre. Entre-temps, une seconde est revenue à la vente suite à un refus de dossier de crédit.

Fibre :

Monsieur Hourdin informe qu'une nouvelle habitante avait un problème de mise en place de la fibre chez elle. Concernant le problème d'affectation de la fibre, monsieur Hourdin précise que la société mandatée pour vérifier les branchements des câbles de la fibre doit revenir le 27 septembre 2023. Aucun membre du conseil ne note de baisse de débit de l'internet.

Déchets sur la voie publique :

Concernant la benne, monsieur le maire note que celle-ci a été enlevée ce jour, mais qu'il reste un dépôt d'ordures à ce même emplacement.

Dans le cas où tous ces points évoqués n'étaient pas pris en considération rapidement, Mme Servant propose d'adresser à SVM une nouvelle lettre en recommandé menaçant l'entreprise d'engager une action devant les tribunaux. M. Hourdin tempère en précisant que dans un premier temps la venue de l'inspectrice des sites pourrait être efficace.

Monsieur Develay demande pourquoi pour ces constructions, la dénomination « ferme » est utilisée. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la volonté de la commune de garder la spécificité des corps de ferme.

Pollution du Rû de Gally

M. Hourdin rappelle que dans la nuit du 9 septembre 2023 une pollution a eu lieu dans le Rû de Gally suite à une panne de la station d'épuration en amont de la rivière. Fleur Servant explique avoir vu dans la matinée des poissons qui cherchaient désespérément à survivre en sautant de flaque en flaque et cela dans une eau très trouble. Elle a appelé la préfecture pour les en informer. Suite aux photos prises par Fleur Servant, Monsieur le Maire précise s'être déplacé à la station d'épuration et avoir appris qu'une panne au niveau des membranes avait eu lieu pendant près de cinq heures. Pour information, le rôle de ces membranes est de permettre la sortie d'une eau quasiment propre de la station. Pour rappel, le Rû de Gally prend sa source dans le grand canal de Versailles, hormis en cas de canicule où c'est la station d'épuration qui devient la source du Rû, du fait de la sécheresse des ruisseaux affluents.

Pour explication, suite à la panne, il a été rejeté près de 2000m³ d'un mélange de prétraité dans le Rû asséché, ce qui a entraîné la mort de la faune et la flore.

Monsieur Clavel demande comment procéder pour que cela ne se reproduise plus. M. Hourdin explique que le directeur de la station avait admis qu'il fallait changer les procédures, que les membranes seraient maintenant gérées par tiers et non plus dans leur globalité. L'idée d'installer une réserve en sortie de station d'un bassin de 10 000 m³ d'eau traitée a aussi été évoquée pour assurer une continuité d'approvisionnement du Rû pendant les réparations.

A la suite de cet incident, deux informations ont été diffusées : la première dans un article de presse sur le Parisien et la seconde par un communiqué de presse d'Hydreaulys, gérant de la station d'épuration. Il faut maintenant que les élus concernés par cet incident prennent conscience qu'il faut toujours qu'il y ait de l'eau dans la rivière.

Monsieur Delhotel demande si un ré-empoissonnement est envisagé. Monsieur Hourdin répond qu'il sera sans doute nécessaire. Madame Servant rappelle qu'un comptage avait été entrepris quelques jours avant la pollution et qu'il serait intéressant d'en refaire un d'ici deux mois afin de voir l'évolution. Ce point est déjà prévu par Hydreaulys

Monsieur Develay pose la question de savoir si les maires concernés, par cette pollution, auraient été mis au courant du problème si Fleur Servant ne l'avait pas fait remonter en préfecture. Monsieur Clavel propose de mandater un concurrent d'Hydreaulys pour analyser l'eau. Monsieur Laine explique que la commune a la volonté d'obtenir un rapport clair et précis sur ce qu'il s'est réellement passé, de connaître la cause afin d'établir toutes les solutions à prendre en cas de nouvel incident.

Monsieur Hourdin informe les conseillers municipaux que le mercredi 27 septembre, une réunion Hydreaulys est prévue. Il fera en sorte que le sujet soit abordé. Monsieur Develay demande à Monsieur Hourdin s'il peut être présent à cette réunion. Monsieur le Maire l'encourage à l'accompagner.

Mise en place de caméras dans le village

Monsieur Delhotel demande où en est la pose de caméras dans le village par la communauté d'agglomérations Versailles Grand Parc. Il explique que durant l'été des personnes ont essayé de s'introduire dans sa propriété, mais son chien ayant aboyé, ces personnes ont pris la fuite. Monsieur le Maire reprend contact avec Madame Julie Hodez de VGP sur ce point.

Chute du mur

Monsieur Schütz informe que le dossier est entre les mains des assureurs.

Il est noté un retour du passage des voitures avec quelques difficultés le matin dans le sens Villepreux-Noisy. Monsieur Develay demande s'il serait possible de réduire l'emprise des éléments de soutien du mur au niveau de la route afin que les engins agricoles puissent passer avec moins de difficulté. Monsieur Schütz lui répond qu'à priori non car il y a des angles à respecter pour l'étalement. En revanche, il faudrait voir si les blocs plastiques pourraient être légèrement bougés.

Piste cyclable/ piétonne Rennemoulin- Noisy-le-Roi

Monsieur Clavel interroge sur l'avancement du dossier de la piste cyclable entre Rennemoulin et Noisy. Monsieur Hourdin rappelle que le dossier a été bloqué par M. Tourelle, maire de Noisy, qui en avait officiellement la charge de l'instruction.

Evolution du PLU

Monsieur Clavel interroge sur l'avancement du dossier du Plan Local d'Urbanisme, et plus précisément celui de l'ancienne mairie. Monsieur le maire informe qu'un travail en concertation avec le responsable des affaires juridiques du Centre Interrégional de Gestion de la Grande Couronne est en cours. Monsieur Clavel rappelle qu'en l'état actuel, le PLU ne permet pas de réaliser de projet sur le terrain de l'ancienne mairie. Monsieur Laine complète en précisant que le polygone actuel ne le permet pas.

Grilles d'évacuation d'eau

Monsieur Schütz informe le conseil municipal que les grilles d'évacuation d'eau du chemin de Chaponval sont de nouveau bouchées avec des accumulations de végétaux et qu'une intervention de débouchage est donc souhaitable avant les pluies hivernales. Monsieur Aguirre rappelle qu'une société est intervenue au printemps pour nettoyer ces grilles d'évacuation. De toute évidence, cette société devra revenir car le problème perdure.

Végétalisation dans le village

Madame Fleur Servant évoque la fin du chantier SVM et interroge sur la végétalisation, la remise en l'état du village. Monsieur le Maire explique que c'est aux conseillers municipaux de proposer des idées. Madame Servant propose de mettre des petits bouts de bois sur les zones en herbe afin de limiter le stationnement, de remplacer les poubelles cassées. Monsieur Schütz propose de constituer un dossier avec des photos afin d'analyser préalablement toutes les possibilités.

La Cloche de la Chapelle

Monsieur Schütz demande pourquoi la cloche de la Chapelle Saint Nicolas ne sonne plus. Monsieur le Maire répond qu'il va reprendre contact avec la société Bodet qui est en charge de la maintenance.

Rencontre nouveaux habitants

Monsieur Schütz demande s'il ne serait pas intéressant de prévoir une rencontre entre les habitants du village, et plus particulièrement avec les nouveaux habitants. Monsieur Hourdin est entièrement d'accord avec cette proposition, mais voudrait savoir qui compte s'en occuper. Il rajoute qu'il n'y a aucune contrainte de date. Monsieur Schütz accepte de prendre en charge l'organisation. Monsieur Feys se propose de l'aider.

Séance clôturée à 21 heures 09